

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal **du 06 février 2026 à 20 heures 00**

Présents : MM. BOURGOIN Marcel, ROULLET Laurent, ROSSIN Richard, REDON Gilles, Mme CHAPUT Muriel, MM. GALLEGO Emile, PETIT Jean-Pierre, VALET Benoit, REMONDIERE Denis, MONGEOT Jean-Noël et Mme PEINTURIER Catherine.

Absentes excusées : Mme MURITH Roseline donne pouvoir à M. PETIT Jean-Pierre
Mme DUMONT Eva donne pouvoir à M. ROULLET Laurent

M. le Maire informe l'ensemble des conseillers d'une modification de l'ordre du jour, il rajoute le point : Revalorisation des indemnités de fonction du maire et des adjoints.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présenté.

1) Nomination d'un secrétaire de séance

M. Laurent ROULLET a été élu secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu de la séance du 09 décembre 2025

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 09 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

3) Révision du régime indemnitaire du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle que ce régime indemnitaire se compose de la façon suivante :

- l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions qui constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire ;
- le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir basé sur l'entretien professionnel.

En raison des changements de grade de certains agents de la collectivité, il convient de mettre à jour les cadres d'emplois concernés.

Vu l'avis du comité social territorial en date du 24 novembre 2025,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des primes et indemnités, Monsieur le Maire propose :

- Les agents pouvant bénéficier du régime indemnitaire :
 - Les fonctionnaires titulaires
 - Les fonctionnaires stagiaires
 - Les agents contractuels de droit public
- Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont :
 - Les rédacteurs
 - Les adjoints administratifs
 - Les agents de maîtrise
 - Les adjoints techniques
- Les montants annuels maximum de l'indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise (IFSE) :

Groupe de fonctions	Liste des fonctions-emplois dans la collectivité	Montants annuels maximum en euros du plafond de l'Etat
Rédacteurs		
Groupe 1	Responsable du service administratif	17 480
Adjoints Administratifs		
Groupe 1	Responsable du service administratif	11 340

Agents de Maîtrise		
Groupe 1	Responsable du service technique	11 340
Adjoints Techniques		
Groupe 1	Responsable du service technique	11 340
Groupe 2	Agent d'exécution	10 800

– Les montants annuels maximum du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) :

Groupe de fonctions	Liste des fonctions-emplois dans la collectivité	Montants annuels maximum en euros du plafond de l'Etat
Rédacteurs		
Groupe 1	Responsable du service administratif	2 380
Adjoints Administratifs		
Groupe 1	Responsable du service administratif	1 260
Agents de Maîtrise		
Groupe 1	Responsable du service technique	1 260
Adjoints Techniques		
Groupe 1	Responsable du service technique	1 260
Groupe 2	Agent d'exécution	1 200

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la mise à jour du régime indemnitaire du personnel à compter du 01 janvier 2026.

4) Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 27 octobre 2021 portant définition des lignes directrices de gestion,

Vu l'avis conforme à la vérification d'avancement de grade du Centre de Gestion en date du 23 janvier 2026

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, en raison de l'avancement de grade d'un agent de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2026 et précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget 2026 de la commune.

5) Demande de subvention pour aider les familles à financer des voyages scolaires à l'étranger

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande d'une administrée pour une participation de la commune aux séjours ci-dessous pour ces enfants :

–.projet ERASMUS, avec le collège de Saint-Benoît-du-Sault, à Lillesand en NORVEGE :

→ du 02 au 06 mars 2026

→ montant restant à la charge de la famille : 150.00 €

–.voyage en ANGLETERRE organisé par la section Européenne du lycée Rollinat d'Argenton-sur-Creuse :

→ du 08 au 13 février 2026

→ montant restant à la charge de la famille : 442.00 €

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 100.00 € pour les 2 voyages cités ci-dessus, sous réserve de recevoir une attestation de participation au voyage des établissements scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 100.00€ à la famille pour les 2 voyages cités ci-dessus.

6) Demande de subvention 2026 auprès du Département de l'Indre dans le cadre du Fonds Patrimoine

Monsieur le Maire expose le projet de restauration des registres des délibérations du Conseil Municipal de 1813 à 1897 qui présentent aujourd'hui des signes importants de dégradations : feuillets fragilisés, reliures détériorées, traces d'anciennes infestations....

Pour rappel, cette restauration de registres nous avait été vivement conseillée par Mme DORSY, Directrice des Archives Départementales de l'Indre, lors de son inspection le 18 septembre 2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette opération est éligible à une aide du Département de l'Indre dans le cadre du Fonds Patrimoine.

Monsieur le Maire a contacté 3 sociétés pour une étude de prix :

- la société FABREGUE : 6 016.80 € TTC (cette société soustraite ce type de prestation) ;
- l'Atelier du Patrimoine : 3 024.86 € TTC ;
- La Reliure du Limousin : 3 720.00 € TTC.

Ces devis ont été transmis à Mme DORSY, qui nous conseille le devis de La Reliure du Limousin.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de retenir ce devis pour établir la demande de subvention et le plan de financement ci-dessous.

Dépense	Montant TTC	Financeurs	Montant	%
Restauration des registres des délibérations du Conseil Municipal de 1813 à 1897	3 720.00 €	Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)	1 860.00 €	50
		Département de l'Indre - Fonds Patrimoine	1 000.00 €	27
		Collectivité (fonds propres)	860.00 €	23
TOTAL	3 720.00 €	TOTAL	3 720.00 €	100 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **accepte** la restauration des registres des délibérations du Conseil Municipal de 1813 à 1897 ;
- **accepte** le devis de La Reliure du Limousin pour un montant de 3 720.00 € TTC ;
- **adopte** le plan de financement proposé par Monsieur le Maire ;
- **sollicite** une subvention auprès du Département au titre du Fonds Patrimoine 2026 ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

7) Revalorisation des indemnités de fonction du maire et des adjoints

Le barème des indemnités des élus locaux est modifié par la loi du 22 décembre 2025 et codifié à l'article L2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce nouveau barème est d'application immédiate, soit à compter du 1^{er} janvier 2026.

La délibération n°2020-06-09-01 du 09 juin 2020 fixait une indemnité de fonction :

- du maire à 31% de la valeur l'indice brut terminal de la Fonction Publique ;
- des adjoints à 8.25% de la valeur l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

A compter du 1^{er} janvier 2026 les taux sont les suivants :

- 44.30% pour le maire ;
- 11.77% pour les adjoints

Monsieur le maire propose de maintenir les taux établis lors de la délibération du 09 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux fixés lors de la délibération du 09 juin 2020.

8) Informations - Questions diverses

Compte-rendu des différents syndicats :

- Eau Sonne et Abloux par Mme PEINTURIER Catherine ;
- PLUI par M. MONGEOT Jean-Noël ;
- Symctom par M. MONGEOT Jean-Noël.

Concernant le Symctom, Mme PEINTURIER Catherine informe que dans le cadre du passage à la Redevance Incitative, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est automatiquement supprimée de la taxe foncière à compter de l'année 2026.

Cependant, pour les propriétaires ayant opté pour la mensualisation de leur taxe foncière, le montant des prélèvements automatiques reste pour l'instant inchangé, car il a été calculé sur la base de l'année 2025, incluant encore la TEOM.

Afin d'éviter un trop-perçu qui serait régularisé ultérieurement, il est recommandé aux usagers concernés d'ajuster dès maintenant leurs prélèvements mensuels.